voltalia

PRODUCTEUR D'ENERGIES RENOUVELABLES

DEMANDE D'AUTORISATION UNIQUE

FERME EOLIENNE DE POULIGNY-SAINT-PIERRE

Région Centre-Val de Loire / Département de l'Indre / Commune de Pouligny-Saint-Pierre

PIÈCE N°4 : ETUDE D'IMPACT

FICHIER N°4.5: CONSULTATIONS

Maître d'ouvrage :

Ferme Eolienne de Pouligny-Saint-Pierre
28 rue de Mogador
75009 Paris

Développeur :

Voltalia
28 rue de Mogador
75009 Paris

Version complétée - Février 2018

Ministère de la Défense

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

ARMÉE DE L'AIR

COMMANDEMENT DE LA DEFENSE AERIENNE ET DES OPERATIONS AERIENNES

Zone aérienne de défense Nord

Section environnement aéronautique

Dossier suivi par :

- Cal Jennifer Gauthey,
- Cdt Xavier Leroy.

Cinq-Mars-la-Pile, le 30/07/2013

N°**1206**/DEF/CDAOA/ZAD Nord

Le colonel Didier Placial
commandant la zone aérienne de défense Nord
37130 Cinq-Mars-la-Pile

à

Monsieur le directeur de la société MAIA EOLIS
Tour de Lille (19 ème étage)
Boulevard de Turin
59777 Lille

OBJET : avis technique concernant un projet éolien dans le département de l'Indre (36).

RÉFÉRENCES : a) votre lettre du 13 juin 2013,
b) lettre n° 2424/DEF/DSAÉ/DIRCAM/NP du 26 septembre 2012.

Monsieur le directeur,

Après consultation des différents organismes de la Défense concernés par votre projet éolien pour des éoliennes d'une hauteur sommitale de 126,25 mètres, pales à la verticale, sur la commune de Pouligny-Saint-Pierre (36) transmis par courrier de référence a), j'ai l'honneur de vous informer que mes services émettent un avis favorable à celui-ci.

En cas de construction, compte tenu de la hauteur totale hors sol des éoliennes, un balisage "diurne et nocturne" devra être mis en place conformément à la règlementation en vigueur. En conséquence, je vous invite à consulter la direction de la sécurité de l'aviation civile Ouest située à Tours (37) afin de prendre connaissance de la technique de balisage appropriée à votre projet.

Dans l'éventualité où ce projet subirait des modifications postérieures au présent courrier, il devra systématiquement faire l'objet d'une nouvelle consultation.

Cet avis est établi sur la base des informations recueillies à ce stade de la consultation et tient compte des parcs éoliens à proximité dont la Défense a connaissance au moment de sa rédaction. Il ne préjuge en rien de l'éventuel accord du Ministre de la défense qui sera donné dans le cadre de l'instruction de permis de construire à venir. Cet avis n'est pas un acte faisant grief, il est donc insusceptible de recours, inopposable aux tiers et ne constitue pas de droit

d'antériorité à l'égard d'autres éventuels projeteurs. Il ne vaut pas autorisation d'exploitation, celle-ci n'étant étudiée que lors de l'instruction de permis de construire. Il reste valable dès lors qu'aucune évolution, notamment d'ordre réglementaire ou aéronautique, ne modifie l'environnement[1] ou l'utilisation de l'espace aérien dans la zone concernée.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Original signé par
Le colonel Didier Placial
commandant la zone aérienne de défense Nord

COPIES :

- Monsieur le directeur de la sécurité de l'aviation civile Ouest
  Délégation Centre
  frederic.mouchet@aviation-civile.gouv.fr
- Monsieur délégué militaire départemental de l'Indre (36)
  courrier.dmd36@dmd36.terre.defense.gouv.fr
- Archives ZAD Nord (BR 967)

[1] L'instruction de la demande éventuelle de permis de construire tiendra compte, le jour de sa réalisation, de l'état actualisé des parcs existants et des autorisations à construire déjà données à proximité.

Aviation civile

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
ET DE L'ÉNERGIE

Direction générale de l'Aviation civile

Direction de la sécurité de l'Aviation civile

Direction de la sécurité de l'Aviation civile Ouest

Délégation Centre

Tours, le 31 JUIL. 2014

MAÏA ÉOLIS
Tour de Lille
Boulevard de Turin
59777 LILLE

DG		
DAF		
DEV	DFA	X
CST		
COMPT		
SCAN		

Référence : /DSAC-O/CEN 14 0937
Vos réf. : DEV 20140704-11661-Y.Fo
Affaire suivie par : Frédéric MOUCHET
frederic.mouchet@aviation-civile.gouv.fr
Tél. : 02 47 85 43 95 – **Fax :** 02 47 85 43 78

Objet : Projet éolien.

REÇU le 04 AOUT 2014
Rép:

Monsieur,

Par votre courrier cité en référence, vous me faites part de votre projet de parc éolien sur la commune de Pouligny-Saint Pierre (36) comportant cinq aérogénérateurs d'une hauteur hors-sol de 150m NGF.

J'ai l'honneur de vous faire connaître, qu'au vu des éléments que vous m'avez adressés, ce projet se situe en dehors des zones intéressées par des servitudes aéronautiques ou radioélectriques relevant de mon domaine de compétence.

En conséquence, je n'ai pour ce qui me concerne, pas d'observation particulière à formuler sur ce projet ; cet avis n'a qu'une valeur indicative dans le contexte actuel et ne préjuge pas de celui qui pourrait être émis *in fine* sur une éventuelle demande de permis de construire. Il vous appartient néanmoins de consulter les services en charge de la Défense pour recueillir leur avis.

Par ailleurs, la mise en place d'un balisage diurne et nocturne spécifique devra être envisagée une fois connus les emplacements définitifs conformément aux dispositions de l'arrêté du 13/11/2009 relatif à la réalisation du balisage des éoliennes situées en dehors des zones grevées de servitudes aéronautiques.

De même, tout mât de mesures éventuel dont la hauteur serait supérieure à 50m devra être doté du balisage réglementaire conformément à l'arrêté du 07/12/2010 et fera l'objet de la communication à mes services des coordonnées WGS 84 (*degrés, minutes, secondes*) et des cotes au pied et au sommet (*mètres NGF*) **au moins 3 semaines avant** son érection.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Charles PEYRO
Chef de la subdivision
Développement durable

P/J : Extrait Cerfa.
Copies à (*avec 1 carte en P/J*) **:**
- SNA Sud-ouest
- DDT 36

Aéroport de Tours Val-de-Loire - BP 97511
37075 TOURS CEDEX 02
Tél : 02 47 85 43 70

dgac
DSAC

Conseil départemental de l’Indre

INDRE
CONSEIL GENERAL

Le Vice-Président

Châteauroux, le 1 JUIL. 2013

REÇU le 04 JUIL. 2013
Rép.

Madame Elise KEBAÏLI
Ingénieur Projets Eoliens
MAÏA EOLIS
Tour de Lille
Boulevard de Turin
59777 LILLE

DG		
DAF		
DEV		
CST		
COMPT		
SCAN		

Direction des Routes / UT Le Blanc / BEER
LB-58342

Madame,

Par courrier du 6 juin 2013, vous m'informez de l'étude que vous menez concernant la réalisation d'un parc éolien sur la commune de POULIGNY-SAINT-PIERRE dans l'Indre. Vous souhaitez connaître les contraintes et servitudes ou les prescriptions imposées par le Département pour ce type de projet.

Après examen de la zone de projet que vous m'avez fournie, je vous informe que pour l'implantation de ces éoliennes, il convient de respecter une distance minimale de recul par rapport au domaine public routier départemental, équivalente à la hauteur de l'ensemble éolien (longueur de pâle ajoutée à celle du mât).

Les accès directs aux éoliennes sur le réseau routier départemental devront être limités et se situer dans des zones où les conditions de visibilité sont satisfaisantes.

Par ailleurs, les accès et réseaux alimentant les éoliennes, situés le long ou en traversée des routes départementales, devront faire l'objet d'une demande de permission de voirie auprès de l'Unité Territoriale de LE BLANC.

Il est également à prendre en compte dans l'étude, que l'occupation du domaine public routier départemental par des canalisations électriques privées, est assujettie à une redevance de 0,50 € par mètre avec un minimum de 15 € annuel.

Je vous précise enfin qu'un état des lieux des routes empruntées pour accéder aux zones de travaux, devra être réalisé avant le début des chantiers.

Hôtel du Département - Place de la Victoire et des Alliés - B.P. 639 - 36020 Châteauroux Cedex
Tél. : 02 54 27 34 36 - Fax : 02 54 27 60 69 - Internet : http://www.cg36.fr

Je vous informe qu'il convient de vous rapprocher de l'Agence de Développement du Tourisme de l'INDRE (Monsieur Charles GUILLOTEAU – Tél. : 02. 54. 07. 47. 10) qui gère le Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées, afin de connaître leurs éventuelles observations à prendre en compte dans le cadre de votre étude.

Mes services (Monsieur Yann MICHON – Chef de l'Unité Territoriale de LE BLANC –tél. : 02.54.48.99.90) se tiennent à votre disposition pour toute information complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes respectueux hommages.

Pour le Président du Conseil Général,
Le Vice-Président délégué,

Jean-Louis CAMUS

DRAC

Service régional de l’archéologie

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION CENTRE

REÇU le 28 JUIN 2013
Rép.

Direction régionale
des affaires culturelles
Service régional de l'archéologie

LE CONSERVATEUR REGIONAL
DE L'ARCHEOLOGIE

DG		
DAF		
DEV		X
CST		
COMPT		
SCAN		

à

MAÏA EOLIS
Tour de Lille
Boulevard de Turin
59777 Lille

à l'attention d'Elise Kebaïli

AFFAIRE SUIVIE PAR : PASCAL ALILAIRE
TÉLÉPHONE : 02 38 78 85 74
COURRIEL : PASCAL.ALILAIRE@CULTURE.GOUV.FR
RÉFÉRENCE : 13/PA/DW0583

ORLÉANS, LE 26 JUIN 2013

Objet : Demande d'informations concernant un projet éolien situé sur la commune de Pouligny-Saint-Pierre dans l'Indre.
Sites archéologiques inventoriés sur la zone d'étude.

Madame,

En réponse à votre demande du 6 juin 2013, j'ai l'honneur de vous faire connaître les éléments du patrimoine archéologique situés sur la zone d'étude concernant votre projet. La cartographie des sites répertoriés n'est pas exhaustive et ne préjuge pas de la découverte de sites non encore repérés à ce jour. Ces données ne sauraient constituer une analyse de l'état initial.

En raison de la nature du projet, il est nécessaire de prévoir la prise en compte du patrimoine archéologique. Il convient donc, dès que le projet d'aménagement le rendra possible, que le maître d'ouvrage prenne l'attache du Service régional d'archéologie, afin que toutes mesures préventives nécessaires puissent être mises en œuvre (évaluation de l'impact, fouilles éventuelles ou mesures de protection des sites), conformément aux dispositions prévues au Livre V, titre II du code du patrimoine.

Il est également possible d'anticiper sur la procédure (article R.523-12 et article L. 522.4 du décret du code du patrimoine, livre V, titre II), en saisissant le Préfet de région (DRAC Centre, Service régional de l'archéologie) avant le dépôt de la demande d'autorisation, afin qu'il examine si le projet est susceptible de donner lieu à des prescriptions archéologiques. Cette saisine sera accompagnée d'un plan parcellaire avec ses références cadastrales, du descriptif du projet et son emplacement sur le terrain d'assiette, ainsi que le cas échéant, d'une notice précisant les modalités techniques envisagées pour l'exécution des travaux.

Quel que soit le mode de saisine, si le projet de travaux porte sur un terrain d'une superficie égale ou supérieure à 3000 m², vous devrez acquitter, conformément à l'article L 524-7 du Code du Patrimoine, une redevance d'archéologie préventive de 0,53 euro par m² (montant indexé sur le coût de la construction).

Mon service reste à votre disposition pour vous apporter toute précision que vous souhaiteriez obtenir.

Dans cette attente, je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le préfet de région et par subdélégation,
le Conservateur régional de l'archéologie

Laurent BOURGEAU

Pièces jointes : 1 carte et une liste de sites.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION CENTRE

Direction régionale
des affaires culturelles

Service régional de l'archéologie

Sites archéologiques inventoriés sur la zone d'étude et ses abords.
Etat des connaissances au 19-06-2013

Commune de POULIGNY-SAINT-PIERRE			
18	36 166 0018	Les Zébilles	Site gallo-romain
19	36 166 0019	Les Grands Chirons	Villa gallo-romaine
20	36 166 0020	Les Zébilles	Site gallo-romain

Direction régionale des affaires culturelles - 6 Rue de la Manufacture 45043 ORLEANS Cedex
Téléphone : 02 38 78 85 00 - Télécopie : 02 38 78 85 99
http://www.culturecommunication.gouv.fr/Regions/Drac-Centre

Préfecture de la région Centre
Direction régionale des affaires culturelles
Service régional de l'archéologie

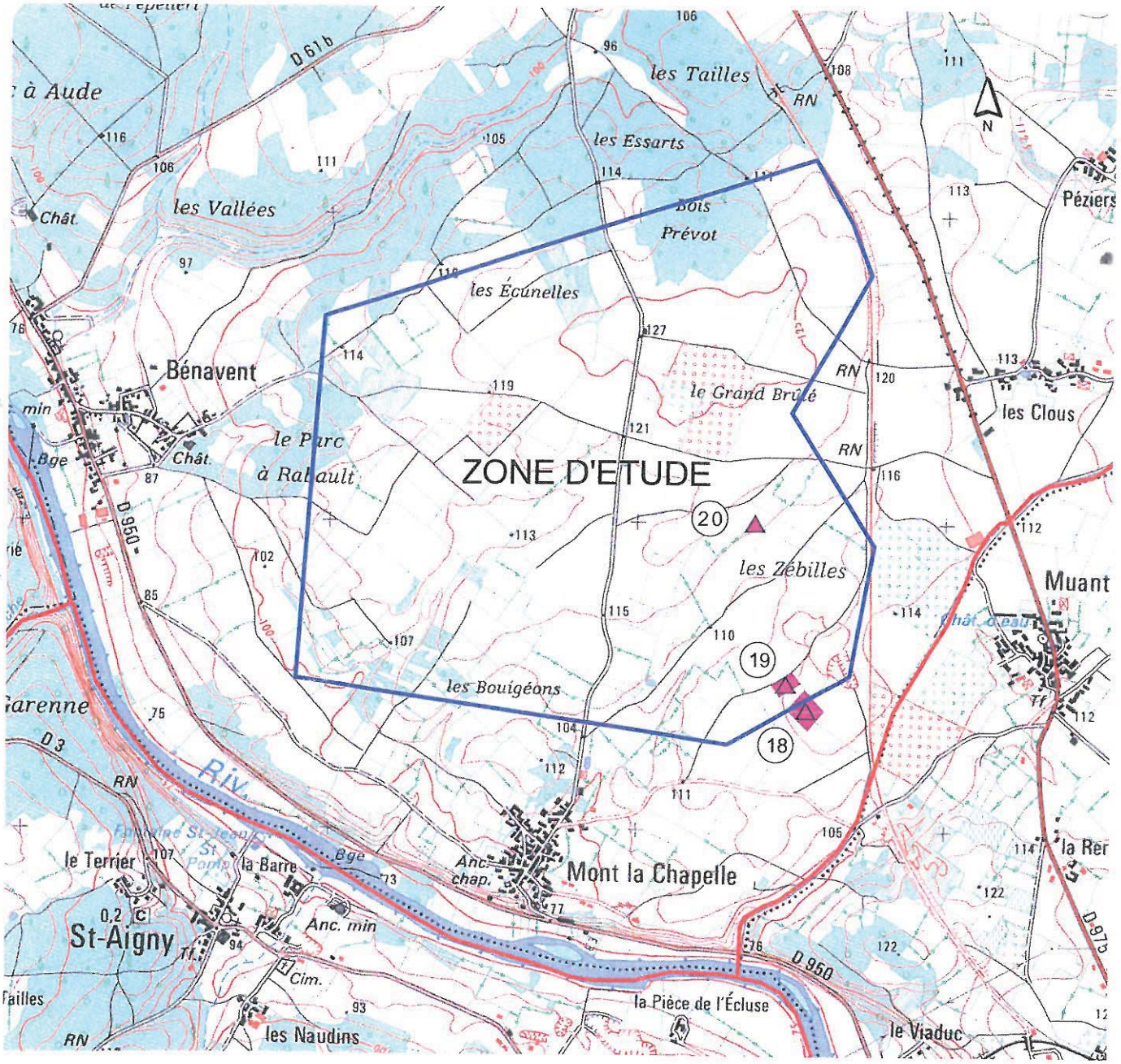

Projet éolien sur la commune de Pouligny-Saint-Pierre dans l'Indre
Sites archéologiques inventoriés sur la zone d'étude

- ▲ site archéologique (centroïde)
- site archéologique (entité surfacique)
- zone d'étude
- limites de communes

échelle : 1/20 000

Météo France

METEO FRANCE
Toujours un temps d'avance

MAÎA EOLIS
Madame Elise KEBAÎLI
Boulevard de Turin
59777 LILLE

Bourges, le 5 juillet 2013

N/Réf : D13 / 184

Recommandé avec accusé de réception

Madame,

Vous avez saisi Météo-France concernant votre projet d'installation de parc éolien sur la commune de POULIGNY SAINT PIERRE dans le département de l'Indre.

Au vu des éléments que vous présentez, votre zone d'étude se situerait à une distance de 74 kilomètres environ du radar de Cherves.

Cette distance est supérieure à celle fixée par l'arrêté du 26 août 2011 relatif aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie éolienne [ref2].
Dès lors, l'accord écrit de Météo-France n'est pas requis pour vous permettre de mener à bien votre projet.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Le chef du Centre Météorologique de Bourges

Philippe BOISSEL

COPIES : DIRIC/ADO, DSO/CMR/PMO par mail, Chrono

Centre Météorologique de Bourges
13, rue Charles Durand - 18000 BOURGES
✆ : 02 48 69 70 40 - : 02 48 69 70 49 - Email : cdm18@meteo.fr

Météo-France, Établissement public administratif sous la tutelle du ministère chargé des Transports

BUREAU VERITAS Certification
N°1938535/7

Références

1. « votre demande DEV 1300606-8039 Eke du 6 juin 2013 »
2. « Arrêté du 26 août 2011 relatif aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent au sein d'une installation soumise à autorisation au titre de la rubrique 2980 de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement. » (NOR: DEVP1119348A-MEDDTL/DGPR,août 2011)
3. « Perturbation du fonctionnement des radars météorologiques par les éoliennes. » (CCE5, ANFR, 19 septembre 2005)
4. « Guide sur la problématique de la perturbation du fonctionnement des radars par les éoliennes. » (CCE5, ANFR, version1, 3 juillet 2007)
5. « Guide Technique : Cohabitation parcs éoliens et radars météorologiques : contrainte » (http://www.meteo.fr/special/DSO/RADEOL/#, codes d'accès disponibles auprès des Directions Régionales de Météo France)

RTE

Réseau de Transport de l’Electricité

Réseau de transport d'électricité

VOS REF DEV 130606-8035 EKe

NOS REF POULIGNY SAINT PIERRE-DR-322

TERLOCUTEUR Mireille BOIS

TÉLÉPHONE 02.38.71.43.21
FAX 02.38.71.43.99

OBJET Projet de parc éolien

MAIA EOLIS
Tour de Lille
Boulevard de Turin
59777 LILLE

A l'attention de Mme Elise KEBAILI

Ingré, le - 3 JUIL. 2013

Madame,

Nous avons l'honneur de vous retourner ci-joint le dossier référencé ci-dessus et cité en objet.

Nous vous informons que nous n'avons pas d'observation à formuler, les ouvrages électriques HTB (tension supérieure à 50 000 Volts) appartenant à RTE n'étant pas impactés par ce projet.

Nous vous précisons que notre réponse concerne uniquement les ouvrages électriques HTB du réseau de transport électricité et ne préjuge pas de l'existence d'ouvrage électrique d'une tension inférieure à 50 000 Volts appartenant à d'autres exploitants.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos salutations distinguées.

L'Ingénieur Patrimoine,
A. SEGUIN

P.o M. COLIN Samuel
DIR. ADJOINT

PJ :

Copie(s) :

TRANSPORT ELECTRICITE OUEST
GROUPE EXPLOITATION TRANSPORT SOLOGNE
21, RUE PIERRE & MARIE-CURIE - BP 124
45143 ST JEAN DE LA RUELLE CEDEX
TEL : 02.38.71.43.16 - FAX : 02.38.71.43.99

RTE EDF TRANSPORT
société anonyme à directoire et conseil de surveillance
au capital de 2 132 285 690 euros
R.C.S.Nanterre 444 619 258

AFAQ ISO 14001
www.rte-france.com

SDIS

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE L'INDRE

CORPS DEPARTEMENTAL DES SAPEURS-POMPIERS

—

ETAT - MAJOR

RN 151
ROSIERS
36130 MONTIERCHAUME
☎ : 02 54 25 21 00
Télécopie : 02 54 25 20 90
E-Mail : contact@sdis36.org

N/REF : 2013/PRS/ 228 /FLC/MF
Affaire suivie par l'Adj Le Clézio (Tél. 02 54 25 20 29)

Montierchaume, le 28 JUIN 2013

REÇU le 01 JUIL. 2013 Rép.:

Le directeur départemental
des services d'incendie et de secours

à

Maïa Eolis
Siége social Tour de Lille
Boulevard de Turin
59777 Lille

DG		
DAF		
DEV		X
CST		
COMPT		
SCAN		

OBJET : avis sur le projet éolien - commune de Pouligny-Saint-Pierre

REFER : votre courrier du 19 juin 2013

Par votre demande citée en référence, vous m'avez communiqué un dossier intéressant l'implantation d'un parc éolien sur la commune de Pouligny-Saint-Pierre.

D'une manière générale, les recommandations qui s'imposent à ce type d'ouvrage, intéressant le service départemental d'incendie et de secours concerne essentiellement les impacts sur la sécurité et les risques potentiels associés au fonctionnement des éoliennes et notamment les risques liés à :

- la chute d'éléments (éjection de pale ou partie de pale)
- la projection de blocs de glace
- la chute de pylône
- les risques d'incendie au niveau de la nacelle, des locaux techniques et du poste de livraison
- les risques liés à la foudre et surtension (les pales peuvent se charger d'électricité statique)
- les risques liés à la construction
- le non respect des règles d'exploitation entraînant une survitesse du rotor
- les actes de malveillance

Par rapport à la hauteur de ces ouvrages (> à 100 m) une attention particulière doit être portée pour faire face à tout accident de travail lors de la construction, pendant la période d'exploitation et celle de maintenance, mais aussi lors de vent fort et d'épisode orageux. En effet l'abordage d'une victime dans la nacelle ou dans l'étroitesse de la structure du mât implique nécessairement une difficulté opérationnelle non négligeable pour les services de secours.

OBSERVATIONS

Accessibilité des secours

Après achèvement des travaux, il est souhaitable de nous faire parvenir un jeu de plans définitif avec les accès de chaque éolienne et des différents postes de livraison, ainsi que les fichiers géo référencés au format SHP (surface - points éoliennes)

Protection des tiers

Le risque de projection de fragments de pale voire de pale entière est à prendre en compte, la distance minimale à respecter pour la protection des tiers sera déterminée par l'analyse effectuée au niveau de l'étude d'impact.

Défense interne contre l'incendie

Prévoir 3 extincteurs adaptés aux risques à chaque éolienne, dans le but de combattre un feu naissant :

- dans le pied de la tour
- sur la plate-forme haute de l'ascenseur
- dans la nacelle

Si les différents postes de livraison ne se trouvent pas au pied d'une éolienne, ils devront également être dotés d'extincteurs adaptés aux risques.

Servitudes liées aux infrastructures sapeurs-pompiers

Concernant les éventuelles servitudes liées aux réseaux de transmissions utilisés par le service départemental d'incendie et de secours, je vous suggère de vous rapprocher de la préfecture de l'Indre et plus précisément, auprès du service départemental des systèmes d'information et de communication (S.D.S.I.C).

Le service départemental d'incendie et de secours vous rappelle cependant que vous devez respecter la réglementation du code du travail en matière de prévention incendie à l'intérieur des locaux, ainsi que la réglementation des installations classées soumise au titre de la rubrique 2980. Ces réglementations ont pour but d'assurer la sécurité de votre personnel, des tierces personnes ainsi que de nos personnels engagés sur un éventuel sinistre.

A ce titre, je vous demande de contacter le service prévision, dès la fin des travaux afin de déterminer ensemble les risques potentiels et les mesures à prendre, afin de faciliter l'action des secours.

Mes services restent à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire.

Le directeur

Pour le directeur départemental,
le directeur départemental adjoint

Lieutenant-colonel Jean-Luc POTIER

TP.

STAP

Service Territorial de l’Architecture et du Patrimoine

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère
Culture
Communication

Service territorial de l'architecture et du patrimoine

Cité administrative Bât F
Boulevard George Sand
CS 10514
36018 CHATEAUROUX CEDEX

Téléphone 02.54.08.78.80
Télécopie 02.54.27.65.98

CHATEAUROUX, le 28 juin 2013

L'architecte des bâtiments de France
architecte et urbaniste de l'Etat,
chef du service territorial de l'architecture et du patrimoine de l'Indre,

à

MAÏA EOLIS

Tour de Lille
Boulevard de Turin

59777 LILLE

A l'attention de Elise KABAÏLI

Nom du fichier bureautique/urb/pôle énergies/éolien/projets
Affaire suivie par
SG/cp/n° 198 /13

Objet : Indre
POULIGNY-SAINT-PIERRE
Appréciation préalable au développement éolien

Madame,

Par courrier en date du 6 Juin 2013, vous m'avez fait part de votre étude concernant la possibilité d'implanter un projet éolien sur la commune de Pouligny-Saint-Pierre située dans le parc Naturel Régional de la Brenne.

Je mentionne tout d'abord l'avis négatif en date du 4 mai 2011déjà apporté à ce sujet par mon prédécesseur qui vous avait été adressé, suite à votre demande règlementaire ; en voici pour mémoire le contenu :
« Avis défavorable.
Les projets sont situés à l'intérieur du périmètre du Parc Naturel Régional de la Brenne, caractérisé par :

- une structure morphologique de faible amplitude avec peu de référence d'échelle verticale ;
- une richesse environnementale remarquable et reconnue internationalement ;
- une fréquentation touristique en progression, liée aux paysages préservés et à la présence de l'eau.

De même, ce projet est implanté dans une zone défavorable selon les dernières informations concernant le schéma régional éolien de l'Indre en cours d'élaboration par la DREAL.»

Les antécédents des dossiers éoliens sur le secteur montrent que la DREAL a émis un avis négatif le 17 mars 2009 pour le PC n°03621309S0001 au sujet de l'installation de sept éoliennes sur la commune de Sauzelles.

Je rappelle à toutes fins utiles que la commune de Pouligny-Saint-Pierre ne fait pas partie des sites potentiellement favorables du Schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie soumis à l'examen de la Commission départementale de la nature, du patrimoine et des sites du 2 avril 2012 réunie en séance plénière. Aussi mon avis produit le 29 mars 2012 dans cette perspective n'a-t-il aucunement abordé ce secteur. Je déplore que la modification apportée ensuite pour intégrer ces deux communes au SRCAE ait fait l'objet d'une décision arbitraire et non ainsi qu'il aurait dû, d'une consultation règlementaire suivie d'un vote en CDNPS.

J'ai l'honneur à présent de vous faire part de mon analyse à ce stade plus détaillée des contenus culturels, paysagers et patrimoniaux déjà protégés auxquels le projet de développement éolien est susceptible de porter atteinte. Elle s'appuie sur l'observation de la proximité et des co-visibilités entre ces éléments légalement reconnus et le site retenu. L'assiette du projet, située à une altimétrie assez constante de 110ngf en rive droite, se positionne sur des plateaux agricoles dégagés au-dessus d'un dénivelé progressif de 35 mètres, la vallée de la Creuse (cote 75ngf). La constitution calcaire du secteur soumise à une importante érosion a généré une configuration topographique et géologique provoquant la formation d'un lit au cours d'eau encaissé, cadré de hautes falaises à rebord supérieur tranché. La couverture végétale du pays blancois a connu autrefois un bocage dense aux horizons contenus dont témoignent certains arbres isolés ou quelques trames résiduelles (noyers et chênes principalement). Ces éléments tels des filtres proposent des séquences d'approche (découverte profilée d'une silhouette bâtie) et gèrent des transitions entre entités différenciées (passage des zones de cultures aux espaces bâtis). Remembré dans les années 1960, le plateau, aujourd'hui céréalier, est ponctué d'équipements agricoles industriels de grande hauteur. Ce paysage très ouvert dégage des vues lointaines et donne à chaque élément jalonnant l'espace une importance accrue. A proximité des villages et hameaux, encore soigneusement entretenus, vignes, vergers et potagers entourés de murets et caniveaux de pierres calcaires blondes définissent des volumes à l'échelle humaine. Il s'en dégage un ensemble paysager très fort, souligné d'accents pittoresques par la présence de hautes falaises très découpées et intercalées de pentes acceptant des cordons boisés. Cet espace est parcouru de routes panoramiques aux points de vue remarquables très rapprochés sinon continus. Pour part, elles ondulent en accompagnant le sens de la rivière et ont été créées soit au ras de l'eau (D950), soit au bord des ruptures de niveau (D3). Pour une autre part elles ont été construites de façon perpendiculaire à la rivière (D43, D43a, D61b, D62, D108) et mènent en ligne directe depuis les plateaux vers la découverte plongeante des points de vue au droit des ruptures altimétriques. Ces routes entretiennent un lien visuel marquant avec le site étudié. Cet environnement spécifique s'avère en outre densément ponctué d'éléments importants du patrimoine indrien à rayonnement régional. En voici les principaux.

Le monument funéraire romain à Saint-Fleuret (MHC cote 85ngf), encastré dans la falaise sud et dont la mise en valeur est très souhaitable, serait en co-visibilité directe et à moins de 800 mètres d'un champ d'éoliennes qui occuperait le plateau au-dessus de Bénavent. La domination qu'exerceraient les machines eu égard aux dimensions réduites et à l'importance notable du patrimoine considéré créerait une altération prégnante du site archéologique, historique et pittoresque ; cela ne peut s'envisager.

L'église de Saint-Aigny (MHC cote 95ngf) serait en co-visibilité directe et à moins de 1,3 kms d'un champ d'éoliennes qui occuperait le plateau au-dessus de Bénavent / Mont-la-Chapelle. La domination qu'exerceraient les machines eu égard aux dimensions réduites et au charme pittoresque du patrimoine considéré créerait une altération prégnante du site ; cela ne peut s'envisager.

Le plateau agricole ouvert, ourlé de franges forestières, a pour point d'orgue le clocher de l'église Saint-Pierre de Pouligny (MHC et MHI, cote 115ngf) contigu à la ZDE souhaitée. Encore accolée de bâtis ruraux massifs, elle présente une structure rurale autrefois très fréquente, mais depuis devenue rare ; cette caractéristique de composition architecturale lui donne de fait un intérêt patrimonial singulier. Le voisinage d'éoliennes à proximité immédiate entrerait en pleine contradiction avec l'esprit des lieux.

Le Roc de la Dube (cote 75 à 110ngf, soit 35 mètres de dénivelé), falaise pittoresque et aussi site sportif d'escalade, sur le val d'Anglin, se situe à 2,1 kms du site de Sauzelles. Fortement plébiscité par les amateurs d'endroits qualitatifs, il est particulièrement mis en valeur depuis la rive opposée, notamment le méandre de Chamousseau où de nombreux randonneurs sillonnent le coteau. Depuis ces chemins, les éoliennes, si elles venaient à être implantées, coifferaient ce lieu remarquable d'un chapeau disproportionné, 5 fois plus haut que le relief, dont la présence aujourd'hui majestueuse serait tellement écrasée qu'elle en deviendrait insignifiante. La perspective d'un tel résultat nous alerte sur la nocivité paysagère des éoliennes dans le contexte étudié ici, constitué de reliefs trop faibles pour être en capacité d'intrégrer correctement cette nouvelle échelle.

Au droit de Sauzelles, par l'axe de la vallée, une fenêtre de 1 km de large relie l'abbaye de Fontgombault et le prieuré de Décenet (MHC et MHI cote 78ngf) dans leur site inscrit au plateau étudié sur la commune de Pouligny-Saint-Pierre, la distance entre les deux étant de 3,5 kms. Depuis les berges et les rebords de plateau, très fréquentées pour leur agrément (loisirs nature en famille, pêche, ...) ou le jardin clos pour la méditation des 80 moines résidents, les éoliennes seraient visibles sur toute leur hauteur. Cette catastrophe paysagère doit absolument être évitée.

Dans un site au large méandre, Le Blanc comporte la même dissymétrie sur le profil de sa vallée qu'au droit de Pouligny-Saint-Pierre et Sauzelles, à savoir un coteau sud escarpé et un coteau nord en pente douce pour des amplitudes altimétriques comparables de 80ngf à 120ngf. Elle concentre nombre des valeurs patrimoniales du sud-ouest du département, dont deux monuments historiques classés, six monuments historiques inscrits, une zone de protection du patrimoine architectural urbain et paysager qui couvre l'ensemble des coteaux, une convention culturelle qui associe les crédits de l'Etat et des collectivités avec un volet renforçant la mise en valeur de l'architecture et du patrimoine. Ces efforts consentis de longue date et utilisés comme outils d'avenir de la ville se verraient inopportunément remis en cause par le projet de développement éolien situé à moins de 2,5 kms. Le château Naillac, accessible au public, jouit d'un emplacement en rebord de plateau et d'une promenade à aménager sur le val au premier plan (cote 105ngf). Il se trouve en co-visibilité directe avec la zone nord du projet.

Observé depuis le coteau sud, le site de Plaincourault (MHC, cote 100ngf) en rive droite orne de façon spectaculaire le Val d'Anglin. Il se positionne à seulement 3,7 kms du site recherché, en vue directe et sans obstacle quel qu'il soit. La présence d'éoliennes dont les dimensions atteignent jusqu'à 7 fois la hauteur du relief du val provoquerait une blessure insensée dans ce paysage préservé.

L'approche de Lurais par la route départementale 89 (cote 110ngf) dévoile en le surplombant son authenticité de bourg rural à flanc de coteau nord agrémenté en contre-bas de son château et de son église (tous deux MHI, cote 77ngf). Ce paysage bucolique dans son cadre parfaitement préservé serait profondément altéré par la mise en place d'éoliennes à moins de 4,7 kms.

Le Château de Forges à Concremiers (MHC, cote 95ngf) occupe le rebord de plateau surplombant l'Anglin à 5,5 kms du site étudié. Un relief à mi-distance entre le projet et le château réduit certes la perception des éoliennes, mais les laissent visibles pour leurs parties au-dessus de 200ngf. Cet élément patrimonial illustre le corpus très dense de maisons fortes du XVème siècle qui occupent les rebords hauts des vals de la Marche Berrichonne. Il a eu pour genèse le contrôle de l'espace. Mais, ironie du sort, ces architectures typiques, tactiquement efficaces et discrètement localisées dans leur environnement se trouvent aujourd'hui de fait en prise directe avec tous les projets de grand gabarit. Cet ensemble constitue en soi un patrimoine unique dont la méconnaissance actuelle n'a d'égale que l'intérêt, et mérite de ce fait, une prise en compte renforcée afin de ne pas hypothéquer sa mise en valeur future, et souhaitons-le, proche. **Si un projet éolien venait s'inscrire au sein de ce corpus, il lui ferait perdre l'essentiel de son sens et de son importance par les profondes mutations d'échelle, les nouveaux rapports de forces et le reconditionnement spatial qui seraient alors instaurés.**

Le château d'Ingrandes (MHI, cote 85ngf) dans son site pittoresque recherché par les peintres surtout pour sa vue depuis le pont sur l'Anglin se situe à 5,7 kms du site présenté. Sans aucun obstacle de quelque nature entre le projet et le château, cette image assez idéale serait détruite par la construction d'éoliennes dont les parties supérieures à 190ngf seraient visibles.

Etant donné la planéité du pays blancois au-delà de ses vallées et hors quelques buttons épars, mais non masquants, l'église de Douadic au sein de son bourg (MHC, cote 93ngf) et le site inscrit de l'étang de la Mer Rouge verraient leurs horizons surmontés d'aérogénérateurs à une distance de 5,9 kms. La faible couverture forestière ou bocagère du secteur ne proposant pas réellement de plans intermédiaires, la présence des machines serait directement perçue et totale. Ce projet porterait donc un préjudice important à une commune intégrant le cœur de Brenne.

A Mauvières, la maison forte de Villers (MHC, cote 105ngf) se situe à 7,4 kms du site étudié. Bien qu'entre les deux entités un relief, utilisé pour le passage de la voie romaine (cote 140ngf) existe, celui-ci est trop faible pour éviter la co-visibilité ; deux tiers des machines demeureraient visibles en cas de construction. Le commentaire sur l'intérêt patrimonial des maisons fortes reste le même que pour Forges et l'altération que génèrerait un éventuel parc éolien dans le secteur envisagé doit être prise en compte.

Le château du Bouchet, emblème de la Brenne (MHC, cote 133ngf) se situe à 10,8 kms du site pressenti pour le parc éolien. Positionné sur un button, il domine tout le pays. Sa terrasse sur galerie (cote 138ngf), régulièrement ouverte au public, offre un panorama large et imprenable dont le point focal correspond justement au site d'implantation du développement éolien présenté. Ce choix de projet doit donc être écarté pour incompatibilité avec l'existant.

Ressortant dans son paysage depuis la route départementale 53b, et à 11,7 kms du site présenté, le château de Céré (MHI, cote 105ngf), domine le val de Benaize. Bénéficiant dans le même axe d'un peu plus de recul que la maison forte de Villiers, le commentaire sur l'intérêt patrimonial des maisons fortes reste le même que pour Forges et l'altération que génèrerait un éventuel parc éolien dans le secteur envisagé doit être prise en compte.

Les trois sites inscrits de Rosnay et son église (MHI, cote 115ngf) à 12,8 kms du projet envisagé auraient, en cas de construction des éoliennes, leur horizon sud-ouest couronné de pales. Ce projet porterait donc préjudice à une commune intégrant le cœur de Brenne.

Accessible au public sur demande, le donjon de Romefort à Ciron (MHC, cote 102+18=130ngf), bien qu'à 14,3 kms du site envisagé pour le projet éolien passe juste au-dessus du relief et des végétaux formant les rebords de plateau et se trouve ainsi en co-visibilité avec l'assiette du projet éolien. Du coteau nord, le donjon serait perçu en même temps que les machines. Si le projet voyait le jour, le rapport historique du donjon aux espaces qu'il a défendu pendant des siècles serait gravement altéré.

Les monuments dont les contextes viennent d'être examinés ci-dessus sont tous visibles depuis soit le chemin de Grande Randonnée des vallées de la Creuse et de l'Anglin qui serpente à mi-coteau en rive droite, soit depuis la route départementale n°3 qui suit le rebord de coteau en rive gauche. Ils seraient ainsi confrontés à chaque fois à un arrière plan occupé par les éoliennes du côté opposé. Dans ce projet de développement éolien, l'espace se trouve saturé de relations entre le parc éolien envisagé et les éléments patrimoniaux et paysagers dans une proximité alarmante. Avec l'hypothèse de survenue des éoliennes où que se positionne le regard, il devrait faire face à une incohérence majeure entre un site préexistant dont l'échelle naturelle et humaine est maîtrisée et un site transformé dont l'échelle industrielle est démesurée, les machines étant en moyenne 5 à 7 fois plus hautes que les coteaux des vals (Creuse, Anglin, Benaize). Ce programme éolien produit l'effet d'un chargement bien trop important pour un véhicule qui jusque là transportait des calibres adaptés. Rien ne permettra d'assimiler l'introduction exogène des éléments d'une envergure hors gabarit, ni les artifices paysagers éventuels, ni le temps non plus. Ce déséquilibre illustré dans le domaine routier conduit fatalement à l'accident ; un tel risque ne peut être pris en val de Creuse au seuil de la Brenne.

Il est indispensable en outre d'interroger les STAP de l'Indre et Loire (37) et de la Vienne (86) au sujet de l'impact qu'aurait sur leurs territoires cet hypothétique projet. Par réciprocité des formes, les projets des départements limitrophes se verraient automatiquement examinés de même par le STAP de l'Indre pour en vérifier l'innocuité sur les valeurs paysagères, patrimoniales et culturelles alors en jeu.

Les MH recensés dans les secteurs patrimoniaux et paysagers identifiés alentour du projet sont parfaitement inclus dans les échelles de composition du paysage, leurs gabarits répondant aux mouvements topographiques et aux motifs des grands végétaux peuplant ces plateaux. Cette harmonie d'ensemble serait réduite à rien par l'implantation d'aérogénérateurs. Par suite, en lien avec les valeurs portées par la Brenne et ses étangs, l'économie touristique et les valeurs foncières seraient également rétrogradées portant une dangereuse atteinte à la vie du territoire. Il est important de noter que le positionnement altimétrique de ces monuments les met directement en relation avec le projet sans qu'aucune transition ne permette d'en atténuer la confrontation. De plus, les clignements seront un facteur d'agression du milieu nocturne aujourd'hui parfaitement préservé loin de toute source de pollution lumineuse ; cette beauté rare demande la plus grande vigilance.

Il est utile de rappeler que les zones de développement de l'éolien dans l'Indre avaient fait, en leur temps, l'objet d'un porter-à-connaissance établi par les services de l'Etat, validé en Commission Départementale de la Nature et des Sites et communiqué à tous les maires. Ce document donne des orientations quant à l'aménagement des éoliennes dans le département.

La commune support du projet sont situées au cœur du Pays Blancois. Jugée « peu propice » à l'implantation d'ouvrages éoliens du fait d'une structure morphologique marquée, d'un potentiel environnemental et patrimonial de qualité, d'un faible degré d'artificialisation et d'une fréquentation touristique en nette progression, il n'est pas envisageable aujourd'hui de remettre en cause cette orientation fondamentale.

Cette étude me permet de relever un grand nombre de points soulignant la grave atteinte que le projet porterait à l'ensemble patrimonial existant dans ce secteur sud-ouest de la région Centre. En conséquence, et compte-tenu des missions qui m'incombent dans le cadre de l'application des codes de l'urbanisme (R111-21 notamment), de l'environnement (article 90 de la loi du 12 juillet 2010) et du patrimoine ainsi que la déontologie attachée à la convention européenne du paysage (Florence 1993) et aux conventions des monuments historiques (Athènes 1931 et Venise 1964), **j'émets un avis défavorable au projet de développement éolien dans le secteur demandé en raison des nuisances graves qu'elle porterait aux paysages et sites, cadre global des ensembles monumentaux considérés ; le maintien de cette ressource patrimoniale et culturelle serait alors en péril**.

L'architecte des bâtiments de France
architecte et urbaniste de l'Etat,
chef du service territorial de l'architecture et
du patrimoine de l'Indre,

Sophie Grennerat.

Copies :
STAP 86
STAP 37

TDF

Direction du Patrimoine

REÇU le 27 JUIN 2013
Réponse

DG		
DAF		
DEV		X
TST		
COMPT		
SCAN		

Expéditeur

Nom : **Michel MARTIN**

Service : Service Patrimoine
TDF- DO Ile-de-France Centre
4 Avenue Ampère – Montigny le Bretonneux
78897 St Quentin en Yvelines
Téléphone : 01 30 23 54 41
Télécopie : 01 30 23 54 77

Destinataire(s)

MAIA EOLIS
Madame KEBAÏLI
Tour de Lille (19è étage)
Boulevard de Turin
59777 LILLE

Référence : DPAT/GSP/13/MM/VG

Votre Référence : Votre courrier du 6 juin 2013

Date : 26 juin 2013

Objet : Projet Parc éolien de Pouligny-Saint-Pierre

Madame,

En réponse à votre courrier en référence, je vous informe qu'il n'existe aucune servitudes TDF sur la commune de Pouligny-Saint-Pierre.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Michel MARTIN
Responsable Patrimoine
Ile-de-France - Centre

ONF

Office National des Forêts

Yannis FOUQUERE <yfouquere-stagiaire@maiaeolis.fr>

Fwd: Votre courrier du 27/06/13 - Réf : DEV 130613 - 8081 E.Ke

1 message

Yannis FOUQUERE <yfouquere-stagiaire@maiaeolis.fr> 9 juillet 2013 11:18
À : Yannis FOUQUERE <yfouquere-stagiaire@maiaeolis.fr>

De : **CHARGERE Pascal** <pascal.chargere@onf.fr>
Date : 5 juillet 2013 14:15
Objet : Votre courrier du 27/06/13 - Réf : DEV 130613 - 8081 E.Ke
À : ekebaili@maiaeolis.fr
Cc : BUARD France <france.buard@onf.fr>

AVERMES, le 5 juillet 2013,

N. Réf. : SF/PC/EOLIEN/POULIGNY-SAINT-PIERRE (Indre, 36)

Objet : Projet éolien sur les communes de POULIGNY-SAINT-PIERRE (Indre, 36)
Demande d'avis

V. Réf : Votre courrier du 27/06/13

Madame,

Le polygone d'étude n'englobe pas de forêt relevant du régime forestier et gérée par l' Office National des Forêts.

Nous n'avons pas d'avis à donner.

Je reste à votre disposition pour tout complément d'information et vous prie d'agréer, Madame, mes salutations distinguées.

L'assistant foncier à Avermes,

Pascal CHARGERE

Tél : 04 70 46 94 63

SIAEP
de Fontgombault

Laurence LE FLEM

Consultation SIAEP de Fontgombault - Projet éolien de Pouligny

De : "Yannis FOUQUERE" <yfouquere@maiaeolis.fr>
Date : lun. 16/12/2013 09:27
À : "laurence.sierf@orange.fr" <laurence.sierf@orange.fr>
Pièces jointes : [vue_detaillee.pdf]

Bonjour,

Pour faire suite à votre appel téléphonique, voici en pièce jointe la carte de la zone potentielle d'implantation des éoliennes. Pourriez-vous svp me préciser l'existence, le cas échéant, de canalisations dans cette zone ? En vous remerciant par avance pour votre réponse.

Cordialement,

Yannis FOUQUERE
Ingénieur Développement

Maia Eolis

Maia Eolis
Tour de LILLE (19 étage)
Bd de Turin 59777 LILLE
Tel. : +33 (0)3 20 214 214 - Fax. : +33 (0)3 20 131 231
Mobile : +33 (0)6 84 041 156
www.maiaeolis.fr

RECU le 03 DEC 2013
Rép.

DG	G	
DAF		
DEV		
CST		
COMPT		
SCAN		

MDC
DFA
VFO

Afin de contribuer au respect de l'environnement, merci de n'imprimer ce courriel que si nécessaire.

Ce message et les pièces jointes sont confidentiels et établis à l'attention exclusive de ses destinataires. Toute utilisation ou diffusion, même partielle, non autorisée est interdite. Tout message électronique est susceptible d'altération. MAIA EOLIS décline toute responsabilité au titre de ce message s'il a été altéré, déformé ou falsifié. Si vous n'êtes pas le destinataire de ce message, merci de le détruire et d'avertir l'expéditeur.

This message and any attachments are confidential and intended solely for the addressees. Any unauthorized use or disclosure, either whole or partial is prohibited. E-mails are susceptible to alteration. MAIA EOLIS shall not be liable for the message if altered, changed or falsified. If you are not the intended recipient of this message, please delete it and notify the sender.

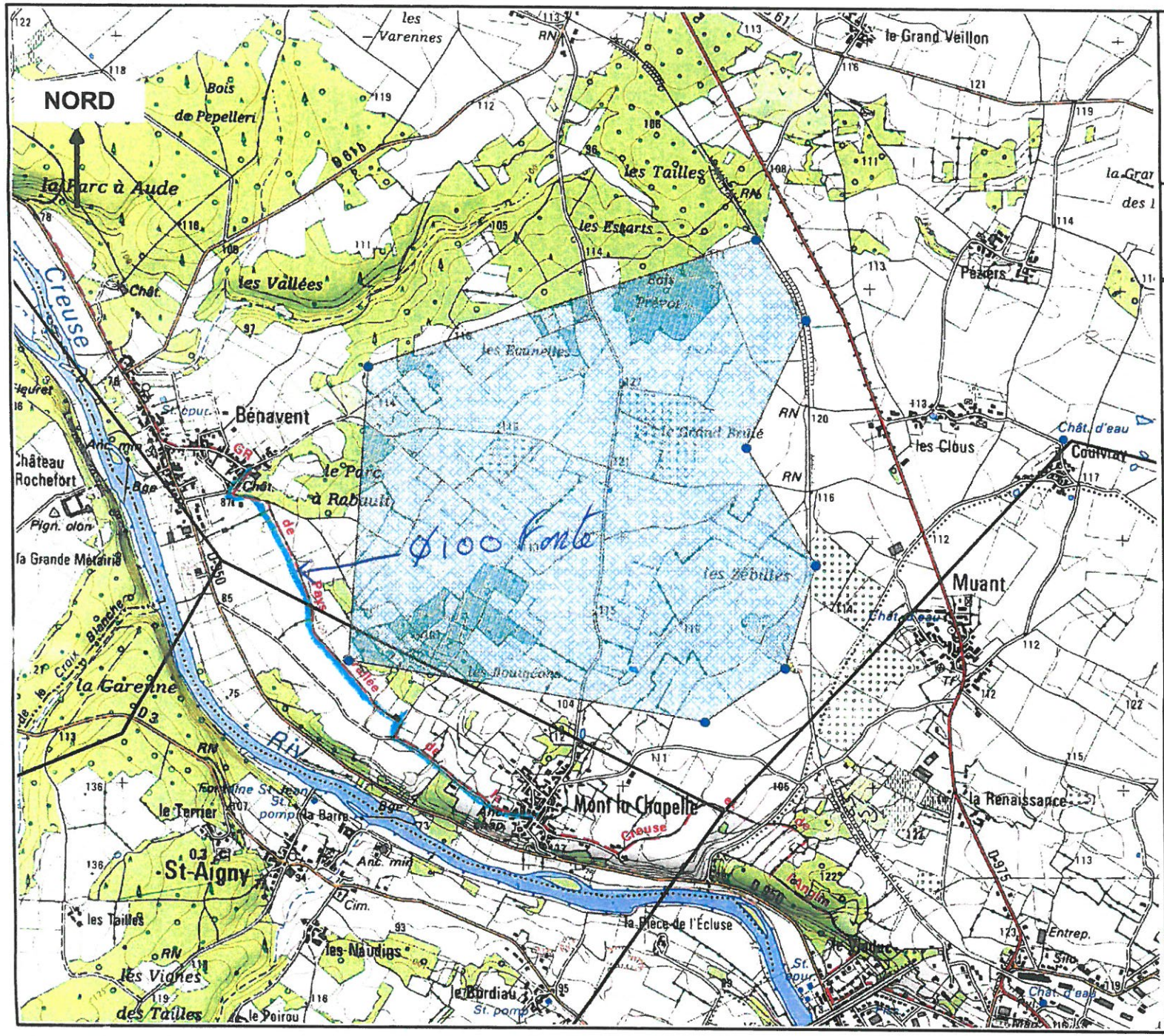
NORD
Maïa Eolis
Département de l'Indre (36)
Commune de Pouligny-Saint-Pierre
Légende
Zone potentielle d'implantation
Ø100 Fonte
Bénavent
Muant
Mont la Chapelle
St-Aigny
Couvray
Pézers
les Clous
la Renaissance
le Grand Veillon
la Grande Métairie
Château Rochefort
la Garenne
le Parc à Aude
les Vallées
les Tailles
les Esparts
les Zébilles
les Bouigéons
les Bonnelles
le Grand Brûlé
le Parc à Rabault
la Pièce de l'Écluse
les Naudins
les Vignes des Tailles
le Bordiau
le Poirou
le Tertier
la Barre
Fontaine St. Jean
Bois de Pepelleri
Bois Prévot
Creuse
Anc. min
Cim.
Entrep.
Silo
Chât. d'eau
St. pomp.
St. pour.
Pgn. olon
Bge
Chât.
GR
D 3
D 560
D 975
RN
N1
TP
Maïa Eolis
Tour de Lille (19ème étage)
Boulevard de Turin
59777 LILLE
Tél: 03 20 214 214
Fax: 03 20 131 231
Format A4
Emetteur : YFO
Date : 17 mai 2013
1 : 20 000
Ce plan est la propriété de MAIA EOLIS, toute reproduction ou diffusion même partielle est interdite sous peine de poursuites judiciaires

SIERF
Fontgombault

Sujet : RE: captage d'eau potable SIER Fontgombault
Date : Wed, 10 May 2017 08:26:07 +0000
De : laurence <laurence@sierf.fr>
Pour : ETD - Yann Rochard <yann.rochard@etd-energies.fr>

Bonjour,

Vous trouverez ci-joint les cartes où sont indiqués les captages d'eau potable.
Bonne réception.
Bien cordialement.

Laurence Le Flem
SIERF

De : ETD - Yann Rochard <yann.rochard@etd-energies.fr>
Envoyé : mardi 9 mai 2017 15:43
À : laurence
Objet : captage d'eau potable SIER Fontgombault

Bonjour,

Comme convenu suite à mon appel téléphonique, je vous adresse ce mail afin de préciser ma demande.
Nous travaillons à la réalisation de l'étude d'impact d'un projet éolien sur Pouligny-Saint-Pierre (voir localisation en pièce jointe). Dans ce cadre et même si le projet est éloigné des périmètres de captage d'eau potable, il nous ait demandé de les localiser sur un fond de carte.

Pourriez-vous m'adresser sur une carte (ou sous forme de couches SIG) la localisation de ces captages d'eau sur les communes gérées par SIERF.

En vous remerciant par avance, bien cordialement,

--
Yann Rochard
Cogérant

www.etd-energies.fr

Energies et Territoires Développement
02 98 30 36 82

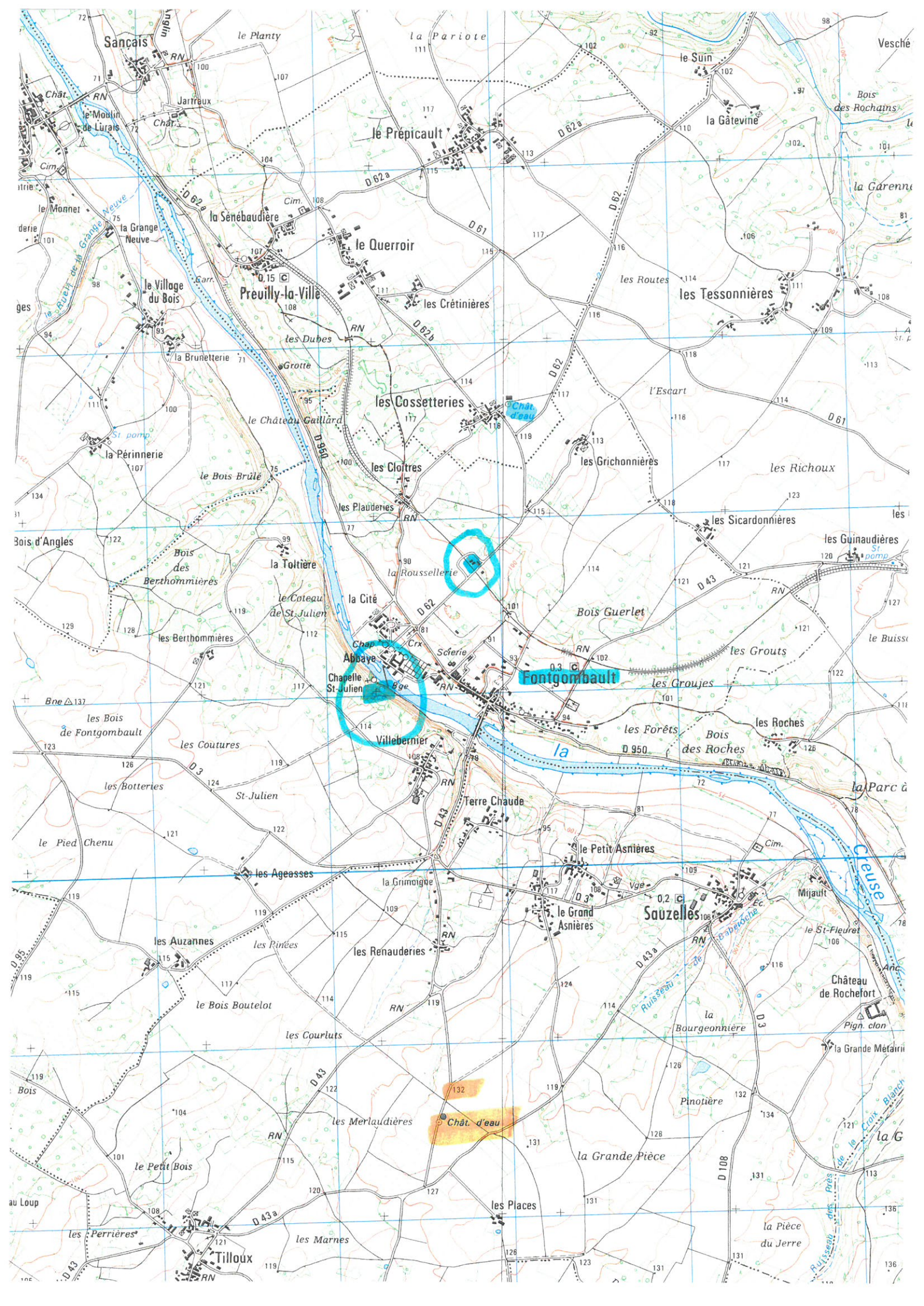
Sançais
le Planty
la Pariote
le Suin
Vesché
Bois des Rochains
la Gâtevine
le Moulin de Lurais
Jarreaux
le Prépicault
la Garenne
le Monnet
la Grange Neuve
la Sénébaudière
le Querroir
Preuilly-la-Ville
le Village du Bois
les Crétinières
les Routes
les Tessonnières
les Dubes
la Brunetterie
Grotte
les Cossetteries
l'Escart
le Château Gaillard
la Périnnerie
les Cloîtres
les Grichonnières
les Richoux
le Bois Brûlé
les Plauderies
les Sicardonnières
les Guinaudières
Bois d'Angles
Bois des Berthommières
la Toltière
la Roussellerie
le Coteau de St-Julien
la Cité
Bois Guerlet
les Berthommières
Abbaye
Scierie
Fontgombault
les Grouts
Chapelle St-Julien
les Groujes
les Bois de Fontgombault
Villebernier
les Forêts
Bois des Roches
les Roches
la Creuse
les Coutures
les Botteries
St-Julien
Terre Chaude
le Pied Chenu
le Petit Asnières
les Ageasses
la Grimoigne
le Grand Asnières
Sauzelles
Mijault
le St-Fleuret
les Auzannes
les Pinées
les Renauderies
Château de Rochefort
le Bois Boutelot
la Bourgeonnière
les Courluts
la Grande Métairie
Pinotière
les Merlaudières
Chât. d'eau
la Grande Pièce
le Petit Bois
les Places
la Pièce du Jerre
les Perrières
les Marnes
Tilloux

la Gatie
Champeron
Étangs Veron
Étang Rondet
l'Étang Neuf
Étang Ardoin
Étang de Durtal
l'Étang Grand
Étang Pothier
Étang de la Planche
Étang de la Mercière
Fondebert
la Maloterie
Étang Chat
la Grande Métairie
Étang Balange
Fontparent
l'Étang Jany
la Mailleterie
la Verrerie
la Ribellerie
la Chaumélerie
la Grande Métairie
la Bougère
Montaigu
Foncené
les Rolantries
les Rues
Château de la Brosse
Étang de la Bonde
la Bédonnière
Étang Rompu
les Boutardières
les Batits
l'Étang Plault
Lureuil
Étangs
Centre de rééducation
la Girauderie
Étang de la Rochère
Bois de Lingé
le Champ Jaleau
les Bordonneries
le Petit Pot
Bois de Lureuil
les Éphilbeaux
Brenne
l'Hommelé
Étang Grouseaux
le Trait Rouge
le Pin
les Jappe Renards
les Pieds Fronts
la Pièce de l'Hommelé
le Boigoulard
les Bois Billards
Surjoux
le Jeu
les Petits Chezeaux
les Chèvres Blanches
la Pièce de Dessené
les Chezeaux
Bois
Bougevert
Mortalanes
Mille des Pays de la Variante du GR
D 32
D 975
D 20
D 6
D 62
RN
Cim.
Pyl.
Mon.
Pig.
Chât. d'eau
GPS 5180
46° 45'
2026 ouest

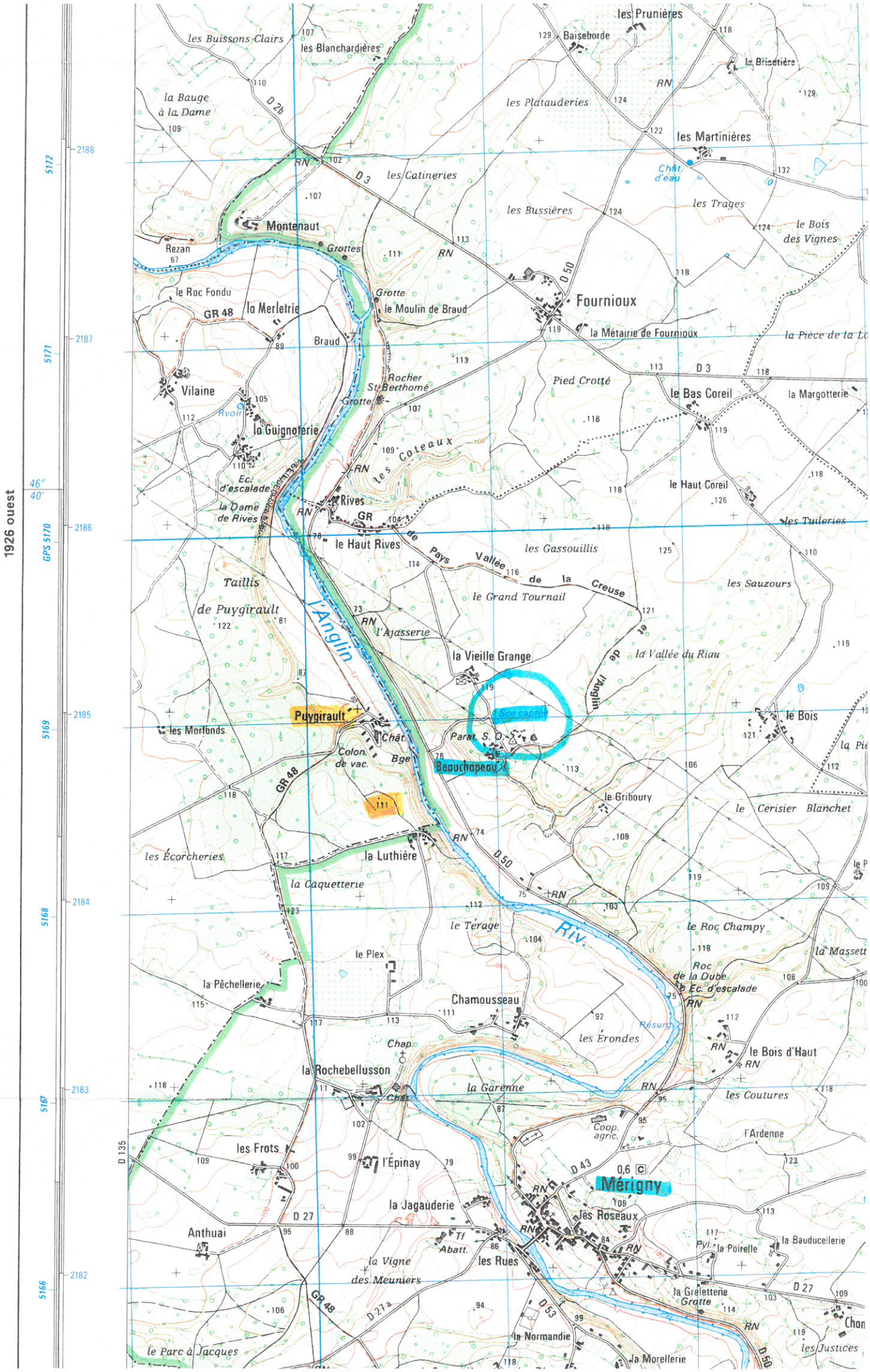
1926 ouest
les Prunières
Baiseborde
les Buissons Clairs
les Blanchardières
la Briottière
la Bauge à la Dame
D 2b
les Plataudéries
les Martinières
Chât. d'eau
D 3
les Catineries
les Bussières
les Trages
le Bois des Vignes
Montenaut
Rezan
Grottes
Grotte
le Roc Fondu
GR 48
la Merletrie
le Moulin de Braud
D 50
Fournioux
la Métairie de Fournioux
la Pièce de la Lo
Braud
Rocher St Berthomé
Pied Crotté
D 3
le Bas Coreil
la Margotterie
Vilaine
Rvoir
la Guignoterie
les Coteaux
Ec. d'escalade
la Dame de Rives
Rives
GR
le Haut Coreil
les Tuileries
le Haut Rives
Vallée de la Creuse
Pays de l'Anglin
les Gassouillis
les Sauzours
Taillis de Puygirault
le Grand Tournail
l'Anglin
l'Ajasserie
la Vieille Grange
la Vallée du Riau
Puygirault
Sce cartes
le Bois
les Morlonds
Chât.
Parat. S.
Colon. de vac.
Bge
Beauchapeau
GR 48
le Griboury
le Cerisier Blanchet
les Écorcheries
la Luthière
D 50
la Caquetterie
le Térage
Riv.
le Roc Champy
la Massett
le Plex
Roc de la Dube
Ec. d'escalade
la Pêchellerie
Chamousseau
Résurg.
les Érondes
Chap.
le Bois d'Haut
la Rochebellusson
la Garenne
les Coutures
Chât.
Coop. agric.
l'Ardenne
D 135
les Frots
l'Épinay
D 43
0,6 C
Mérigny
la Jagauderie
les Roseaux
D 27
Anthuai
Tf Abatt.
la Bauducellerie
la Poirelle
Pyl.
la Vigne des Meuniers
les Rues
la Greletterie
Grotte
D 27
GR 48
D 27a
D 53
la Normandie
Chan
le Parc à Jacques
la Morellerie
les Justices
D 50
46° 40'
GPS 5170
2188
2187
2186
2185
2184
2183
2182
5172
5171
5169
5168
5167
5166

la Petite Varenne
la Hire
Douadic
Salvert
Étang de la Me
la Petite Mer Rouge
Étang Masse
Arminier
Croix de l'Ermitage
le Fresne
Étang du Blanc
la Pierre à Néau
le Casson
St. pompé
Chât. d'eau
le Bois Maubay
la Vigne aux Loups
le Batardeau
le Petit Bois
Dolmen
Bois Pinans
Parc
la Loge du Parc
les Grandes Brosses
la Coudraie
les Fromentaux
le Petit Dasdé
Bon Asile
Chât.
les Varennes
le Grand Dasdé
la Ricquemaquerie
Anc. mirador
les Vachées
les Epinettes
les Coutures
Brandes des Guiraudes
Dintes
les Terres Fortes
les Petits Brouillards
Marcheval
Étang Cerisier
Étang d'Avignon
les Soudis
le Pâtureau Grelette
les Sablières
Bois Gautiers
les Vernusses
Étang Mouton
le Terrier Rouge
les Vallées
les Pieds Noirs
la Cosse
Azé
la Pièce de la Folie
Étang des Vignaults
Montée de Sebons
la Grande Pièce
Cambrai
Marcheboe
Fosse Péroly
Brandes des Vignaults
les Champs de l'Étang Rompu
les Vignaults
les Noyers
Corbiau
Château de Nervault
la Molière
la Fontenille
la Coulaudière
les Terres Fortes
la Borderie
les Grands Bareaux
Nervault
la Chapelle Rasin
Bois de la Malette
le Loup Pendu
la Fraise
Terrier Palais
le Taillis
les Chirons
la Pissonnière
des Granges Bouiges
Bâtards
les Jeux
Champs
les Rafous
l'Étang Lattay
les Chaumes
le Bois Ratault

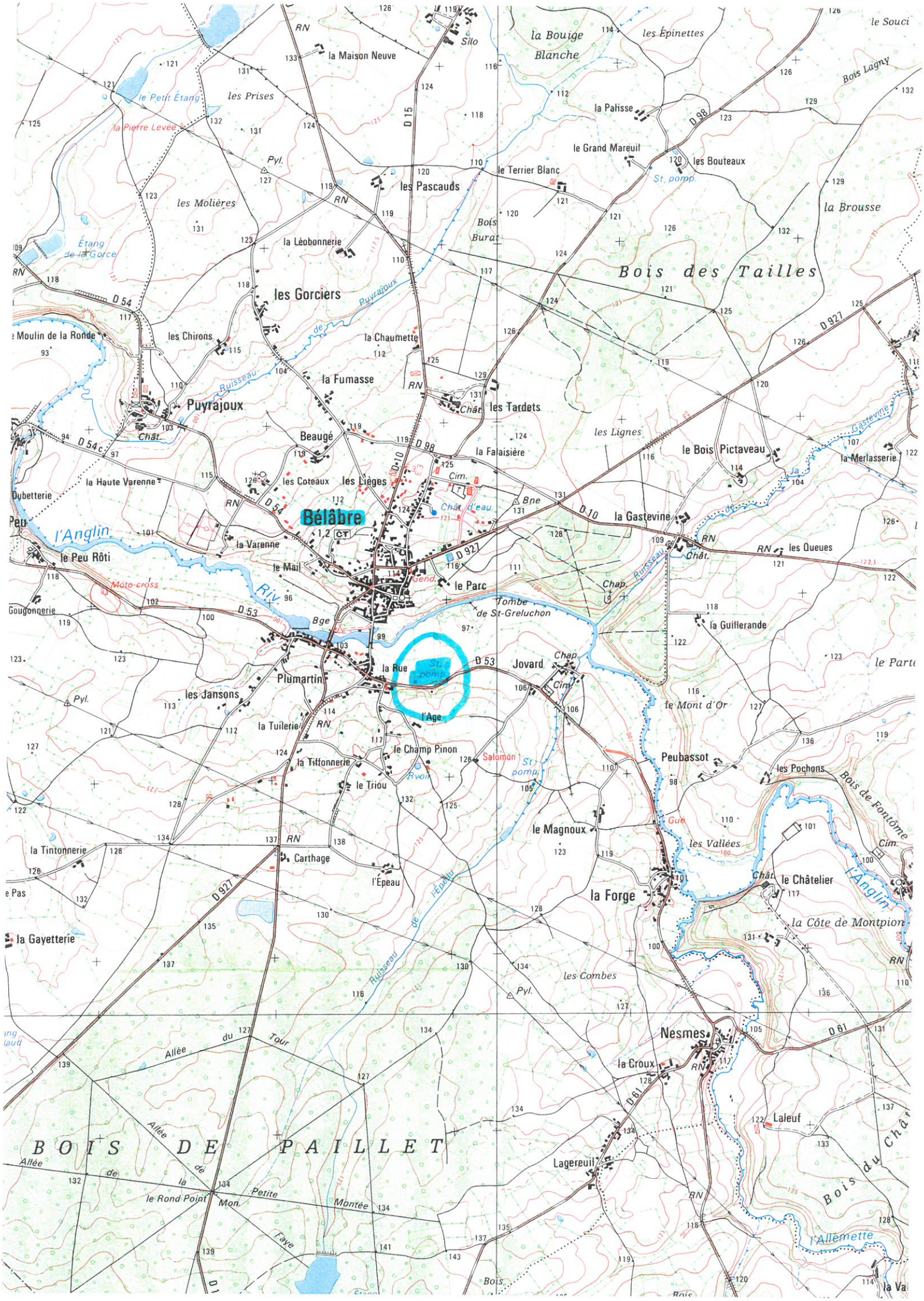
Bélâbre
Puyrajoux
les Gorciers
les Pascauds
la Maison Neuve
la Palisse
le Grand Mareuil
les Bouteaux
le Terrier Blanc
la Léobonnerie
les Molières
les Prises
la Pierre Levée
le Petit Étang
Étang de la Gorce
le Moulin de la Ronde
les Chirons
la Chaumette
la Fumasse
les Tardets
Beaugé
la Falaisière
les Coteaux
les Lièges
la Haute Varenne
Dubetterie
le Peu Rôti
la Varenne
le Mail
le Parc
la Gastevine
les Queues
le Bois Pictaveau
la Merlasserie
la Guillerande
Tombe de St-Greluchon
la Rue
Plumartin
Jovard
les Jansons
la Tuilerie
l'Age
le Champ Pinon
la Tiffonnerie
le Triou
Salomon
le Mont d'Or
Peubassot
les Pochons
Bois de Fontôme
le Magnoux
les Vallées
le Châtelier
la Forge
la Côte de Montpion
la Tintonnerie
Carthage
l'Epeau
la Gayetterie
les Combes
Nesmes
la Croux
Laleuf
Lagereuil
Bois des Tailles
Bois de Pailler
Bois du Châ
la Brousse
Bois Lagny
le Souci
les Épinettes
la Bouige Blanche
Bois Burat
les Lignes
l'Anglin
l'Allemette
Ruisseau de Puyrajoux
Ruisseau de la Gastevine
Ruisseau de l'Epeau
Ruisseau de la Petite Montée
Allée du Tour
Allée de la Petite Montée
le Rond Point
D 15
D 98
D 54
D 54 c
D 927
D 10
D 53
D 61
RN
Silo
Pyl.
Cim.
Chât.
Chât. d'eau
Bne
Gend.
Bge
Chap.
St. pomp.
Moto-cross
Gué

Enedis

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

cerfa
N° 14435*01

Récépissé de DT
Récépissé de DICT

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement
et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4ème partie (partie réglementaire) du Code du travail

Destinataire

- [x] Récépissé de DT
- [ ] Récépissé de DICT
- [ ] Récépissé de DT/DICT conjointe

Dénomination : 64 MSE LA HAUTE BORNE
Complément d'adresse : TOUR DE LILLE
Numéro / Voie : BOULEVARD DE TURIN
Lieu-dit / BP :
Code Postal / Commune : 59000 LILLE
Pays : France

N° consultation du téléservice : 2013070803563D
Référence de l'exploitant : 1329015033.132901RDT02
N° d'affaire du déclarant :
Date de réception de la déclaration : 08/07/13
Commune où sont prévus les travaux : POULIGNY-SAINT-PIERRE,

Raison sociale : ERDF DR CENTRE
Personne à contacter :
Numéro / Voie : 47 AVENUE DE ST MESMIN
Lieu-dit / BP :
Code Postal / Commune : 45000 ORLEANS
Tél. : Fax :

Eléments généraux de réponse

- [ ] Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment :
- [ ] Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : _____ m
- [x] Il y a au moins un réseau/ouvrage concerné (voir liste jointe).

Catégorie de réseaux/ouvrages *(voir liste des catégories au verso)* : E

Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages

Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois :

- [ ] Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage.

Veuillez contacter notre représentant : Tél. :

NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informerons.

Emplacement de nos réseaux / ouvrages

- [x] Les plans de localisation sont joints

NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans.

Références :	Echelle :	Date d'édition :	Sensible :	Profondeur mini :
			[ ]	_____ cm
			[ ]	_____ cm
			[ ]	_____ cm

- [ ] Réunion sur chantier pour réaliser la localisation du réseau/ouvrage : Date retenue d'un commun accord : _____ à _____
- [x] Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage.
- [ ] (cas d'un récépissé de DT) Les plans de localisation ne sont pas en totalité de classe A : investigations complémentaires ou clauses particulières au marché à prévoir.
- [ ] Les branchements situés dans l'emprise du projet et pourvus d'affleurant sont tous rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints.

Recommandations de sécurité

Les recommandations techniques générales en fonction des réseaux et des techniques de travaux prévues sont consultables sur www.reseaux-et-canalisations.gouv.fr

Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées :
Des branchements sans affleurant ou (et) aéro-souterrain sont susceptibles d'etre dans l'emprise TVX

Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages spécifiques : Voir chapitre 5 du guide technique relatif aux travaux

Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, indiquez si la mise hors tension est ○ possible ● impossible

Précisez les mesures de sécurité à mettre en œuvre : vous devrez avant le début des travaux évaluer les distances d'approches au réseau

Dispositifs importants pour la sécurité

- [ ] Voir la liste des dispositifs en place dans le document joint
- [ ] Voir la localisation sur le plan joint
- [ ] Aucun dans l'emprise

Cas de dégradation d'un de nos ouvrages

En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant : 0176614701

Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112) :

Responsable du dossier

Nom : M THIRARD BAPTISTE
Désignation du service :
Tél : +33238244554

Signataire

Nom : M THIRARD BAPTISTE
Signature :
Date : 15/07/13 Nbre de pièces jointes, y compris les plans : 2

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires du formulaire. (Recep_V3_v1.5b)

Service qui délivre le récépissé

ERDF DR CENTRE
DT/DICT DR CENTRE

47 AVENUE DE ST MESMIN

45000 ORLEANS
France
Tél : +330238415829 Fax :

COMMENTAIRES IMPORTANTS ASSOCIES AU RECEPISSE N°

1329015033.132901RDT02

EN REPONSE A VOTRE DECLARATION

Veuillez prendre en compte les commentaires suivants :

ATTENTION : les documents pdf qui vous sont adressés sont multiformats.Les formats d'impression sont indiqués sur chaque page, pour conserver les échelles et avoir une bonne lecture des 1/200, il vous faut imprimer chaque page au bon format.

POUR NOUS CONTACTER :
Vous disposiez par le passé de la possibilité d'effectuer vos déclarations à ERDF via l'outil dictplus. Dorénavant, ERDF vous propose d'utiliser le site internet Protys.fr pour un envoi direct dématérialisé de vos déclarations.

Responsable du dossier : M THIRARD BAPTISTE
Tél : +33238244554
Date : 15/07/2013
Signature : M THIRARD BAPTISTE

(Commentaires_V3_V1.0)

ÉLECTRICITÉ RÉSEAU DISTRIBUTION FRANCE

LEGENDES SIMPLIFIEES

En application du décret n°2011-1241 du 05 octobre 2011 relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens, ou subaquatiques de transports ou de distribution.

Symbologie des principaux ouvrages des plans de masse et de détails

Type de tension	Type de réseau	Représentation dans le plan de masse	Représentation dans les plans de détails
HTA	Souterrain		ou
	Aérien		
	Aérien torsadé		
BT	Souterrain		ou
	Aérien		
	Aérien torsadé		

Si l'extrait cartographique n'est constitué que d'un plan de masse, les ouvrages sont classé en catégorie C.

Si l'extrait cartographique est constitué d'un plan de masse, et de plans de détails, la catégorie des ouvrages est définie par la légende ci dessous :

Catégorisation des ouvrages souterrains des plans de détails au sens de la réglementation DT-DICT

Classe des ouvrages	Eléments particuliers présents sur la symbologie des ouvrages précités	Exemple appliqué à un tronçon de réseau BT souterrain dans un plan de détails
A		
B	Aucun élément particulier	
C	« ? » ou « Tracé incertain »	? ? ? ou Tracé incertain

Ce document ne donne que les informations sur les ouvrages de distribution d'électricité exploités par ERDF (catégorie d'ouvrage au sens de l'article R.554-1 du code de l'environnement).
Les autres réseaux qui pourraient apparaître ne sont pas à prendre en compte (gaz, éclairage, autres distributeurs d'électricité, …)
1-Sauf précision ponctuelle, les branchements ne sont pas systématiquement représentés.
2-Sauf précision ponctuelle, les ouvrages souterrains ont été construits à une profondeur générique comprise entre 0,50m et 1,20m (généralement autour de 0,80m)
La légende de représentation complète est disponible sur demande auprès d'ERDF ou téléchargeable sur le site www.protys.eu.

Accessibilité **Libre**	© Copyright ERDF 2012	05/04/2012

Légende du Plan de Masse

Réseau électrique

BT
- Aérien
- Torsadé
- Souterrain

BT ABAN
- Aérien
- Torsadé
- Souterrain

BT BRCHT

HTA
- Aérien
- Torsadé
- Souterrain

HTA ABAN
- Aérien
- Torsadé
- Souterrain

Appareil de coupure aérien

- Interrupteur non télécommandé
- Interrupteur telecommandé
- Interrupteur non télécommandé avec ouverture à creux de tension

Connexion-jonction

- Connexion Aérienne Chgt Sec.
- Jonction Chgt Sec.
- Jonction Etoilement
- Jonction Extrémité
- Poteau remontée Aéro

Poste électrique

- Poste Source
- Poste DP
- Poste Client HTA
- Poste DP Client HTA
- Poste de Répartition
- Poste de Production
- Poste DP Client-Production
- Poste Client Production
- Poste DP Production
- Poste de transformation HTA/HTA

Armoire HTA

- Armoire à Coupure Manuelle
- Armoire à Coupure télécommandée

Coffret BT

- Coupure
- Fausse Coupure
- Sectionnement
- Coupure rapide
- ADC
- Boite de coupure
- Boite de coupure 3D
- Boite de coupure 4D
- Boite coupe circuit
- RM BT
- Non normalisé

Client BT

- Tarif jaune C4
- Tarif bleu C5
- Client MHRV
- Producteur BT

Zone en projet

N° AFFAIRE

ELECTRICITE RESEAU DISTRIBUTION FRANCE

Format A4 - Plan de masse

0 20m 100m 200m

ERDF
Ce plan ne donne que des informations sur les ouvrages de distribution d'électricité exploités par ERDF (catégorie d'ouvrage au sens de l'article R554-1 du code de l'environnement).
Les autres réseaux qui pourraient apparaître ne sont pas à prendre en compte (gaz, éclairage, autres distributeurs d'électricité, ...).
1- Les branchements avec affleurant ou sans affleurant ne sont pas systématiquement représentés.
2- Sauf précision ponctuelle, les ouvrages souterrains ont été construits à une profondeur générique comprise entre 0,50 et 1,20 m (généralement autour de 0,80 m).
Edité le : 15-07-2013 - Tous droits réservés - reproduction interdite

L'ouvrage est en classe C sauf s'il est représenté dans les plans de détail où là il faudra se baser sur la classification indiquée dans les plans de détail

©IGN - 2010

ELECTRICITE RESEAU DISTRIBUTION FRANCE

Format A4 - Plan de masse

0 20m 100m 200m

ERDF
Ce plan ne donne que des informations sur les ouvrages de distribution d'électricité exploités par ERDF (catégorie d'ouvrage au sens de l'article R554-1 du code de l'environnement).
Les autres réseaux qui pourraient apparaître ne sont pas à prendre en compte (gaz, éclairage, autres distributeurs d'électricité, ...).
1- Les branchements avec affleurant ou sans affleurant ne sont pas systématiquement représentés.
2- Sauf précision ponctuelle, les ouvrages souterrains ont été construits à une profondeur générique comprise entre 0,50 et 1,20 m (généralement autour de 0,80 m).
Edité le : 15-07-2013 - Tous droits réservés - reproduction interdite

L'ouvrage est en classe C sauf s'il est représenté dans les plans de détail où là il faudra se baser sur la classification indiquée dans les plans de détail

©IGN - 2010

ELECTRICITE RESEAU DISTRIBUTION FRANCE

Format A4 - Plan de masse

0 20m 100m 200m

ERDF
Ce plan ne donne que des informations sur les ouvrages de distribution d'électricité exploités par ERDF (catégorie d'ouvrage au sens de l'article R554-1 du code de l'environnement).
Les autres réseaux qui pourraient apparaître ne sont pas à prendre en compte (gaz, éclairage, autres distributeurs d'électricité, ...).
1- Les branchements avec affleurant ou sans affleurant ne sont pas systématiquement représentés.
2- Sauf précision ponctuelle, les ouvrages souterrains ont été construits à une profondeur générique comprise entre 0,50 et 1,20 m (généralement autour de 0,80 m).
Edité le : 15-07-2013 - Tous droits réservés - reproduction interdite

L'ouvrage est en classe C sauf s'il est représenté dans les plans de détail où là il faudra se baser sur la classification indiquée dans les plans de détail

©IGN - 2010